

COMPTE-RENDU - NOM DE LA REUNION**- Relevé de conclusions -**

Composition la réunion :	Présent (P) Absent/excuse (A)	DATE DE LA REUNION : 2 juillet 2018
Isabelle Magne	A	LIEU DE LA REUNION : Médiathèque de Sucé-sur-Erdre
Lydia Hémerly	P	
Annick Thomas-Hervouët	P	
Violaine Godin	P	Réunion n :
Florence Gombeau	P	
Pascale Boucault-Lebot	A	Secrétaire de séance : Violaine Godin
Johann Audoin	P	
Valérie Lebossé	A	
Florence Doucet	A	
Nathalie Godard	A	
Laurence Grimaud	A	
Julie Brillet	A	
Sébastien Lepage	A	

Intervention du bureau national

Sébastien Lagarde, secrétaire du bureau national de l'ABF en charge de la vie associative, intervient en début de séance, via Skype.

Le bureau des Pays de Loire vit une situation un peu particulière car la présidente est absente depuis plusieurs mois. Cependant, elle reste présidente, a minima jusqu'aux prochaines élections en décembre prochain. Deux vice-présidentes existent, Annick Thomas Hervouët et Violaine Godin. Toutes les décisions relèvent de la présidente.

Le bureau national soutient le travail d'Isabelle Magne, la présidente du groupe. Les décisions relatives au site de formation et au CA sont à faire valider par Isabelle. En ce qui concerne le site de formation, les mails envoyés doivent être mis en copie à Sylvie Larigauderie, vice-présidente nationale, en charge de la formation.

POINT N°1 - Bilan de la formation 2017/2018

Annick, responsable du site de formation et Lydia font un retour. Du point de vue des stagiaires, c'est très positif. Le groupe était agréable et motivé. Plusieurs d'entre eux ont failli abandonner en cours d'année (2 personnes) et ont pu rester grâce au soutien du groupe.

Toute la promotion a été admise avec de nombreuses mentions Très bien, Bien et Assez bien.

Suite à plusieurs demandes orales ou écrites auprès d'enseignants, un mail sera envoyé aux élèves pour spécifier qu'aucun corrigé des épreuves écrites ou orales ne sera transmis.

Johann indique qu'il y aurait besoin d'un retour aux élèves des corrections de la liste bibliographique. En effet, il constate que la pratique professionnelle de certains est calée sur la liste bibliographique mais ce n'est pas l'exercice demandé. Il y a parfois un problème de définition du sujet. Il y a pourtant des temps d'échanges avec certains élèves.

Question à poser en commission formation nationale : Serait-il possible de différencier la notation en deux parties : l'une sur la démarche et l'autre sur le contenu ? Violaine intégrera prochainement la commission Formation. Elle se charge de transmettre cette question.

Annick et Lydia arrêtent la gestion du site de formation. Il reste encore des démarches jusqu'à l'automne.

Violaine, Florence G. et Nathalie reprennent cette gestion. L'adresse du site a d'ailleurs changé. Il s'agit désormais de la médiathèque de Sucé-sur-Erdre. Le numéro de téléphone portable est celui de Violaine, responsable du site.

POINT N°2 – Formation 2018/2019

7 dossiers reçus à ce jour. C'est le même nombre que l'année dernière à la même période, donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Plusieurs personnes dépendant de sites voisins se sont adressés à nous. En effet, la région Centre ne propose pas de formation cette année et la région Nouvelle Aquitaine ouvre une session à Limoges cette année (Poitiers l'an dernier). Les collègues renvoient donc certains élèves potentiels vers nous en raison de la proximité.

D'autres demandes sont en cours, avec des financements Pôle emploi, Fongecif ou autre.

La commission Formation veut 9 élèves minimum pour une promotion. En Pays de Loire, il y en aura 18 maximum pour des raisons principalement logistiques.

Le planning n'est pas complètement bouclé. Il reste des interrogations pour certains cours, en raison du départ de plusieurs enseignants.

Florence pose la question à Annick et Lydia de l'existence d'un stage rémunéré ? Il y a en effet eu par le passé un stagiaire rémunéré sur plusieurs mois à Laval. Il faut alors faire une convention.

POINT N°3 – AG 2018

La prochaine AG aura lieu en décembre prochain. L'idée d'une bibliothèque / médiathèque dans la Sarthe paraît intéressante car il n'y a pas eu d'action dans ce département sous ce mandat.

La médiathèque du Mans est pressentie. Sophie Rouyer, directrice du réseau des médiathèques a d'ailleurs fait une proposition en ce sens lors de la journée professionnelle des bibliothèques de Mobilis en juin dernier. Cette proposition sera transmise à Isabelle pour validation et prise de confirmation auprès du Mans.

Si cela ne pouvait pas se faire, Violaine propose la médiathèque de Grandchamp des Fontaines, au nord de Nantes, ouverte en mars 2017 (si elle peut recevoir 50 personnes).

Catherine Prignon, ancienne élève fraîchement diplômée, propose de projeter une vidéo le jour de l'AG sur la vie de la promotion 2017/2018. L'idée est bonne, d'autant plus que ce jour est l'occasion pour l'ancienne et la nouvelle promotion de se rencontrer.

L'après-midi, Florence propose une table ronde avec une thématique autour du jeu en bibliothèque.

La médiathèque de Belle Beille n'ouvrira qu'en 2019 et Johann juge une intervention trop précoce au regard de l'avancée du projet (intégration de la ludothèque à la médiathèque).

Il faudra se tourner vers Château du Loire, Sainte Luce sur Loire, Saint-Herblain (Gao) ou la BDP 72 (organisation de journées jeux) pour animer cette table ronde.

En ce qui concerne la composition du bureau, trois membres ont été cooptés pendant le mandat (Julie Brillet, Florence Doucet et Sébastien Lepage).

Gwénola Morizur a démissionné.

Johann, Florence, Nathalie et Violaine souhaitent rester. Pascale va certainement arrêter.

Annick et Lydia arrêtent leurs activités au sein de l'ABF.

Nous n'avons pas d'information concernant les autres membres ou d'éventuels nouveaux membres.

Isabelle ne voit pas d'inconvénients à ce que quelqu'un prenne la présidence.

Le règlement intérieur sera-t-il révisé ? En effet, l'idée d'un renouvellement par tiers semble judicieuse.

POINT N°4 – Communiqué de la SCEL F

Isabelle a transmis le communiqué de la SCEL F (Société Civile des Editeurs de Langue Française) à lire.

La mention « faute d'accord entre l'ensemble des parties » est discutable. De plus, la précision sur la perception des œuvres littéraires qui relève désormais de chaque éditeur fait craindre le pire.

Ce qui aura pu être une bonne nouvelle (plus de droits à payer par les bibliothèques pour la lecture à voix haute) n'en sera peut-être pas une à terme.

POINT N°5 – Partenariat Mobilis

Johann fait partie du CA de Mobilis. Rien de nouveau par rapport aux bibliothèques.

L'AG aura lieu le 5 juillet prochain. Johann ne peut y participer. Il cherche à donner son pouvoir à quelqu'un.

L'ordre du jour sera la révision du règlement afin d'éviter l'annulation de l'AG faute de quorum atteint et le changement de nom de deux collèges.

L'orientation de Mobilis : Savoir comment susciter du mécénat.

Johann indique également une volonté d'ouverture de Mobilis sur l'Europe.

La journée professionnelle en partenariat avec Mobilis autour des marchés publics aura lieu début octobre.

Une personne du Ministère de la Culture viendra présenter le dernier vade-mecum sur l'achat public de livres.

Le libraire de Rodez qui avait dénoncé un marché public sera également présent. En ce qui concerne les autres intervenants, il s'agit de privilégier le local.

Les ateliers de l'après-midi regrouperont des libraires et des bibliothécaires. Deux thématiques seront abordées : soit l'intercommunalité, soit la rédaction / réponse à un marché public de livres.

Johann souligne la difficulté à trouver un bibliothécaire qui puisse témoigner en raison de la hausse significative du seuil d'obligation à marché public (90 000€).

L'ABF Pays de Loire prendra en charge le défraiement d'un des intervenants, pour un montant maximal de 300€.

POINT N°6 – Journée professionnelle

Une journée professionnelle sur les bibliothèques de prison est prévue le 11 octobre prochain à LU (Nantes). Florence Doucet est en relation avec Isabelle pour l'organisation.

POINT N°7 – Congrès 2022 à La Baule ?

Lydia a été contactée par M. Le Quéré, directeur d'Atlantia, cité des congrès de La Baule. Suite au congrès à La Rochelle, il souhaite accueillir le prochain congrès. Or les congrès de l'ABF ont lieu tous les deux ans à Paris. Donc 2019 à Paris, 2020 à Dunkerque, 2021 à Paris. Ce serait éventuellement en 2022. Mais ce point est à étudier au sein de l'ABF, pas uniquement le groupe Pays de Loire.

A savoir qu'Isabelle a été approchée par le Zénith de Nantes à plusieurs reprises. Cela avait déjà été évoqué lors de CA précédents.

Pour information, les propositions se font lors des CN et ensuite les votes sur les futurs lieux se font également lors des CN.

Attendre les élections avec le nouveau bureau et CA pour y réfléchir en amont avant que le ou la président(e) du groupe régional fasse la proposition lors d'un CN en 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- La journée professionnelle sur les bibliothèques de prison aura lieu à LU (Nantes), le 11 octobre prochain.
- Commission numérique : Sylvère Mercier a quitté la commission numérique. Cette dernière se retrouve donc sans président.
- Jury pour la sélection du 3 septembre prochain : Florence Doucet, Violaine Godin et Nathalie Godard. Florence Gombeau peut-être. Nous aurions besoin de volontaires ! Pour être jury, il faut être membre de l'ABF mais pas forcément enseignant.
- Retour sur le congrès de La Rochelle. Antoine y était. Nous n'avons pas son retour. Lydia y était mais uniquement au salon. Isabelle n'a pas pu s'y rendre et donc n'a pas assisté au Conseil National avec l'accord du BN. Elle n'a pas demandé à se faire remplacer par un membre du bureau. Lydia constate qu'il y avait moins de stands que d'habitude.
- Mail de Mélanie Roson pour indiquer que l'inscription au CPF se fait au niveau régional et non pas national.
- A la demande d'Isabelle, la prochain CA aura lieu le lundi qui suit la rentrée des élèves, soit le lundi 24 septembre, à 14h30. Cela peut se faire à la médiathèque de Sucé-sur-Erdre s'il n'y a pas d'autre proposition de salle.
- Un extrait du dossier technique de la formation va être envoyé à tous les enseignants de 2018/2019.

La Secrétaire de Séance

Violaine GODIN

La présidente

Isabelle Magne